



Changement
au
1^{er} janvier
2023



LE GUIDE DE LA COLLECTE

LA COLLECTE DES DÉCHETS ÉVOLUE SUR LE TERRITOIRE

Pour un service optimisé auprès des usagers des 9 communes du Val de Vienne, des modifications dans l'organisation des collectes vont avoir lieu à partir du 1^{er} janvier 2023 concernant :



LES JOURS



LA FRÉQUENCE DE RAMASSAGE DES DÉCHETS



LES CIRCUITS



LES HORAIRES

1 PASSAGE TOUS LES 15 JOURS



SEMAINES IMPAIRES

(emballages recyclables, papiers, cartons)

Bac couvercle jaune

1 PASSAGE TOUS LES 15 JOURS



SEMAINES PAIRES

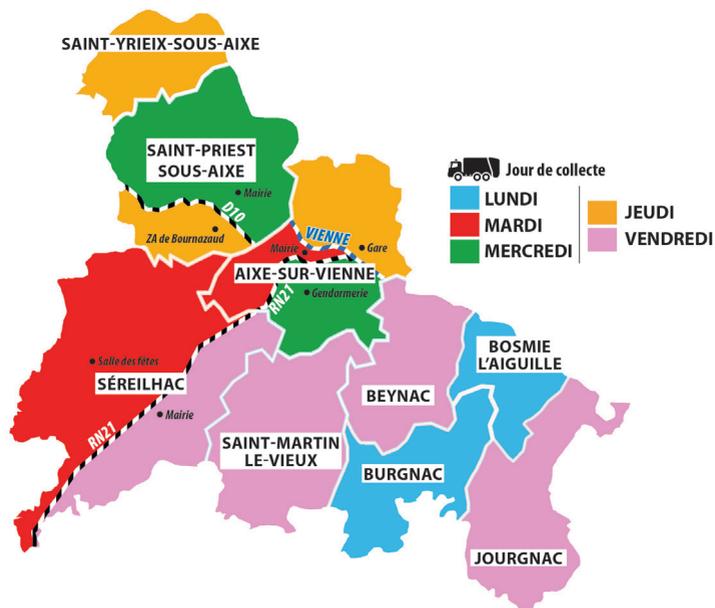
(ordures ménagères)

Bac gris

POURQUOI ?

Ces nouvelles tournées ont été dimensionnées en fonction des tonnages collectés et afin de respecter le temps de travail réglementaire du personnel de collecte. C'est la raison pour laquelle, pour certaines communes, tous les habitants ne seront pas collectés le même jour !

RETROUVEZ ICI VOTRE JOUR DE COLLECTE PAR SECTEUR



Aixe-sur-Vienne Rive Gauche divisée en deux secteurs par rapport à la RN21

Aixe-Sur-Vienne Rive Gauche (côté mairie) MARDI (à droite de la RN21 direction Séreilhac)

- Centre-ville (côté mairie),
- RN21 (des deux côtés de la route, numéros pairs et impairs) : Avenue Président Wilson / Avenue Pasteur / Avenue Raymond Poincaré / Avenue Bordeaux / Rue des Deux Ponts.
- Beauchabrol, Fargeas, Hameau du pont de Fargeas, L'Atelier, La Bouchie, La Gaubertie, La Grange, Le Grand Rieux, Les Ressaudis, Moulin Cheyroux, Moulin de Tarn, Panguet.

Aixe-Sur-Vienne Rive Gauche (côté gendarmerie) MERCREDI (à gauche de la RN21 direction Séreilhac)

- Centre-ville (côté gendarmerie),
- L'Atelier, Belair, Bourg Neuf, Chamborêt, Fénerolles, Jabalie, Laborie, La Bramaudière, La Caraque, La Côte, Lageaud, La Néphle, La Pouge, Les Rochilles, La Valade-sur-Aixette, Le Boucheron, Le Buisson, Le Colombier, Le Mas du Bost, Le Masneuf, Le Portail, Le Vignaud, Les Grangettes, Les Roses, Les Tuilières, Lotissement du Haut Bois, Moulin David, Moulin de Fert, Moulin de Malassert, Moulin Moreau, Tabailou, Tarn.

Aixe-Sur-Vienne Rive Droite (côté gare) JEUDI

Beynac : toute la commune collectée le **VENDREDI**

Bosmie-l'Aiguille : toute la commune collectée le **LUNDI**

Burgnac : toute la commune collectée le **LUNDI**

Journac : toute la commune collectée le **VENDREDI**

Saint-Martin-Le-Vieux : toute la commune collectée le **VENDREDI**

Saint-Priest-Sous-Aixe Nord D10 (côté bourg) **MERCREDI**

- Le Bourg,
- Beaugard, Chemin Ferré, Chez Roger, Clos de Gorry, Faye, Font au Bru, Grange neuve, La Chapelle de Trein, La Croix des Bouchats (côté Forêt des Loges), La Maison des Bois, La Maison Neuve, La Ribière, La Trémouille, Le Clos, Le Daumail, Leignat, Le Moulin Clédaud, Le Moulin de Pressac, Les Chaves, Les Forges, Les Loges, Les Moulades, Les Noches, Les Palènes, Les Prades, Les Richards, Les Vergnades, L'Étang Créba, Le Theil, Pierre Chavalle, Puy Berger, Puy Froid, Riolas, Route de Tarnaud, Route du stade, Trein, Vaud, Villas des mûres.

Saint-Priest-Sous-Aixe Sud D10 (côté Z.A Bournazaud) : **JEUDI**

- Route Départemental D10 (des deux côtés de la route, numéros pairs et impairs) : Route de Bournazaud / Grand'Rue des Bouchats / Bocadie / Chez Cramaud,
- Bellevue, Bos Damont, Bournazaud, Carcagnolle, Maison Dieu, La Grosse Pierre, Les Baurijaux, Les Bouchats, Les Bourrissous, Les Chardières, Les Charbonnières, Les Genêts, Les Lattes, Les Pradelles, Leytat, Prade Rouge.

Saint-Yrieix-Sous-Aixe : toute la commune collectée le **JEUDI**

Séreilhac Ouest RN21 (côté salle des fêtes) **MARDI**

- Centre bourg (côté salle des fêtes),
- RN21 (des deux côtés de la route, numéros pairs et impairs) : Avenue de l'Occitanie / Route de Limoges / Route de Périgueux,
- Bourdelas, Brugerie, Chandenières, Chez Dupuy, Chez Flatoine, Chez Mana, Chez Quinque, Clairefaye, Clos Barriant, Crezeunet (côté Clairefaye), Fregefont, Gatebourg, Gobelets, Grange de Masvesis, L'Arrêt, La Baisse, La Béchonie, La Chauzadie, La Combe, La Grange, La Lande de Jouy, La Monnerie, La Pauzadie, La Perrière, La Petite Monnerie, La Petite Ribière, La Roche Barrât, La Roudie, La Roussille, La Rue, Le Bos Vieux, Le Bourneuill, Le Gatinaud, Le Mas Vergnez, Le Maupas, Le Petit Bourdelas, Les Bélias, Les Betouilles (côté Bourneuill rue Frédéric Dard), Les Champs, Les Essards, Les Gannes, Les Grands Bos, Les Landes de Bos de Caux, Les Martignas, Les Plasses, Les Ribières, Les Rivaux, Les Seychas, Les Sireyjols, L'Eyraudie, Mont Cocu, Moulin de la Jugie, Puycheny, Route de Jouy, Vengeance, Villeneuve.

Séreilhac Est RN21 (côté mairie) **VENDREDI**

- Centre-ville (côté mairie),
- Bel-Air, Chantelauve, Château Gaillard, Chauffarie, Chez Tharaud, Crezeunet (côté la Valade), Font Froide, Gauthier, Gensignac, Grange neuve, La Caille, La Ganne, La Grande Renaudie, La Petite Renaudie, La Plagne, La Prade, La Source, La Valade, Le Chatenet, Le Poirier, Le Theilloux, Les Betouilles (côté chemin de la Source), Les Brousses, Les Garennes, Les Gôths, Les Prades, Les Tuileries, Liadet, Pradigard, Puy Magnot, Riscontout, Touyeras.



COMMENT FACILITER LE RAMASSAGE DE VOS DÉCHETS ?

Sortez vos bacs la veille au soir du jour de collecte : couvercles fermés, poignées tournées vers la chaussée. Rentrez-les dès que possible après la collecte.



ATTENTION : seuls les bacs fournis et identifiés par la Communauté de communes du Val de Vienne seront collectés. Les sacs déposés à côté des bacs ne seront plus ramassés.

À partir de 2024, avec la mise en place de la redevance incitative, les bacs non pucés ne pourront pas être collectés

QUI EST CONCERNÉ ?



TOUS LES USAGERS, PRODUCTEURS DE DÉCHETS MÉNAGERS :

- Les particuliers, locataires ou propriétaires
- Les entreprises et commerçants¹
- Les administrations et établissements publics

¹ Les professionnels, gros producteurs d'ordures ménagères, pourront être collectés toutes les semaines (sous condition)

INFORMATIONS ET CONSEILS PRATIQUES



BAC SORTI
= BAC REMPLI

Avec la redevance incitative, ne mettre votre bac gris à la collecte que s'il est plein

Attention, pour que vos bacs soient entièrement collectés, veillez à ce que vos sacs soient :

- ni collés au fond
- ni tassés

En triant mieux vos emballages ménagers recyclables, vous contribuez à réduire vos ordures ménagères.



DANS LE BAC JAUNE :

- tous les emballages plastiques
- tous les emballages métalliques
- briques et petits cartons
- tous les papiers



ATTENTION : le verre est à déposer dans les conteneurs à verre uniquement.

Retrouvez l'ensemble des consignes de tri et l'emplacement des éco-points sur valdevienne.fr ou sur l'application Montri.



Réduire ses déchets c'est possible :

Le compostage est un processus naturel de dégradation des déchets organiques du jardin et de la cuisine. Il permet de réduire de **30 %** le volume de ses déchets tout en obtenant un fertilisant « fait maison » gratuit et de qualité.

MAIS AUSSI

- évitez le gaspillage alimentaire
- collez un « Stop Pub »
- évitez le suremballage
- faites réparer vos objets
- fabriquez vos produits ménagers

« le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! »

EN RÉSUMÉ

À noter : à partir du 1^{er} janvier 2023, votre jour de collecte est le même que ce soit pour le bac gris ou pour le bac jaune !

JOURS DE COLLECTE	 SEMAINE PAIRE	 SEMAINE IMPAIRE
	BAC GRIS ORDURES MÉNAGÈRES	BAC JAUNE DÉCHETS RÉCYCLABLES
Aixe-sur-Vienne		
Rive droite (gare)	Jeudi	Jeudi
Rive gauche (mairie)	Mardi	Mardi
Rive gauche (gendarmerie)	Mercredi	Mercredi
Beynac	Vendredi	Vendredi
Bosmie-l'Aiguille	Lundi	Lundi
Burnac	Lundi	Lundi
Journac	Vendredi	Vendredi
Saint-Martin-le-Vieux	Vendredi	Vendredi
Saint-Priest-sous-Aixe		
Nord D10 (bourg)	Mercredi	Mercredi
Sud D10 (Bouchats / Bournazaud)	Jeudi	Jeudi
Saint-Yrieix-sous-Aixe	Jeudi	Jeudi
Séreilhac		
Ouest RN21 (salle des fêtes)	Mardi	Mardi
Est RN21 (mairie)	Vendredi	Vendredi



Des questions ? Des interrogations ?

Vous n'êtes pas équipés de puces ?

Vous ne pouvez pas rentrer vos bacs ?

Vous partagez votre bac avec vos voisins (sauf immeuble) ?

Communauté de communes du Val de Vienne

05 55 70 53 05

service-dechets@cc-valdevienne.fr